

WHA19.36 **Prévention des accidents de la circulation**

La Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé,

Persuadée que la protection de la population contre les risques de toute nature qui menacent la santé est une tâche importante des administrations sanitaires;

Considérant les lourdes pertes qui résultent de l'augmentation constante du nombre des accidents de la circulation;

Persuadée qu'il est nécessaire de faire des recherches plus approfondies, sur le plan international, pour préciser le rôle des facteurs humains et médicaux, déjà établi par des travaux scientifiques, dans les accidents de la circulation; et

Notant avec satisfaction les mesures déjà prises par l'OMS pour informer les Etats Membres de l'importance du problème,

1. PRIE le Directeur général d'examiner les possibilités qui s'offrent à l'OMS d'intervenir plus activement dans la prévention des accidents de la circulation, en insistant spécialement sur les aspects humains et médicaux du problème et sur la coordination des recherches internationales dans ce domaine; et

2. PRIE en outre le Directeur général de faire connaître au Conseil exécutif et à l'Assemblée le montant des dépenses annuelles supplémentaires qu'entraînerait la mise en œuvre des possibilités visées à l'alinéa précédent.